



Parc national  
des Ecrins

**Résolution n° 2020-15/3-CA**

**Attribution de subvention – Festival Terre Sauvage**

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport présenté par le directeur,

- approuve la proposition d'attribution d'une subvention plafonnée à 5000 euros à l'Association Terre Sauvage Festival pour la mise en œuvre du premier festival en 2021.

Le président  
du Conseil d'administration,

Bernard HERITIER

Le directeur,

Pierre COMMENVILLE